



Communiqué de presse

Maisons et centres de santé, un exercice d'équipe à privilégier

De plus en plus de patients sont porteurs de pathologies chroniques, dont le nombre et les complications pèsent sur le budget de l'assurance maladie, notamment de l'hôpital. La prévention de ces complications passe par la tenue d'un dossier patient électronique, la réalisation et l'application de protocoles en équipes de proximité, et le soutien éventuel des nouveaux outils de surveillance (télémédecine). De nombreuses publications internationales démontrent l'amélioration de la qualité des soins et des économies pour l'hôpital grâce à une nouvelle organisation des équipes de soins de premier recours. Si aux Etats-Unis, ce sont les PCMH (patient-centered-medical-home) qui répondent à cette nouvelle organisation, en France ce sont les maisons et centres de santé.

Les maisons et centres de santé sont des modèles d'offre de soins de premier recours qui permettent d'offrir accessibilité, soins centrés sur la personne, et coordination autour du patient grâce au travail d'une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmières, pharmaciens et autres professions de santé). Le nombre de ces maisons et centres de santé augmente comme dans d'autres pays : cette forme d'organisation répond aux besoins de la population et au désir de la jeune génération d'un travail en équipe. Celle-ci permet par ailleurs de favoriser les actions de prévention, de dépistage, de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique. Elle répond enfin à l'enjeu d'universitarisation de l'offre de soins de premier recours en favorisant la réalisation de travaux de recherche et l'enseignement.

Passer d'un exercice solitaire à un travail en équipe connaît des freins compréhensibles. Le premier frein relève des acteurs eux-mêmes, car c'est un changement d'univers professionnel. Si les compétences des soignants restent au service de la qualité des soins pour le patient, l'équipe coordonnée peut répondre à la plus grande part des besoins de santé de ce patient. Cela pose des questions de prééminence des professionnels et de capacité à accepter le regard de l'autre sur son propre travail. Le second frein est celui de la rémunération. Cette nouvelle forme de réponse à la demande de soins nécessite de nouvelles formes de rémunération des professionnels.

La rémunération à l'acte des centres et maisons de santé ne permet pas de prendre en charge le temps passé par les équipes à se coordonner au service des patients porteurs de pathologies multiples voire complexes. Des nouvelles rémunérations forfaitaires individuelles ont vu le jour ces dernières années : forfait permanence des soins, rémunération sur objectifs de santé publique, forfait médecin traitant. Si chacune de ces rémunérations a son utilité, aucune n'est incitative pour atteindre une meilleure efficacité de notre système de soins. La rémunération doit permettre l'organisation d'une infrastructure centrée sur un système d'information et des protocoles pour les patients à haut risque.

Une expérimentation de nouveaux modes de rémunération a été lancée par le ministère de la santé en 2009 et ce sont 300 maisons et centres de santé qui bénéficient en 2014 de rémunérations d'équipes. Nos décideurs politiques et les payeurs (régimes obligatoires et complémentaires) doivent généraliser ce nouveau mode de rémunération d'équipe pour permettre aux équipes constituées ou à venir de développer ce travail de coordination et atteindre l'objectif de maîtrise des dépenses de santé annoncé par le Ministère dans sa Stratégie Nationale de Santé.

Une négociation est en cours entre assurance maladie, les syndicats professionnels et les gestionnaires des centres de santé pour généraliser cette nouvelle rémunération. Cette négociation est d'une grande importance, car son résultat sera le signe de la volonté des décideurs politiques et des payeurs d'orienter la réorganisation des soins de premier recours vers la pratique d'équipe regroupées, gage de qualité des soins de ville et de maîtrise des dépenses.

Nos fédérations attendent que cette négociation permette la reconnaissance des équipes de professionnels déjà constituées et motive d'autres professionnels à prendre cette direction.

Pierre DE HAAS - Président de la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé – 06 07 75 39 50

Richard LOPEZ – Président de la Fédération Nationale des Centres de Santé – 06 08 28 40 81